

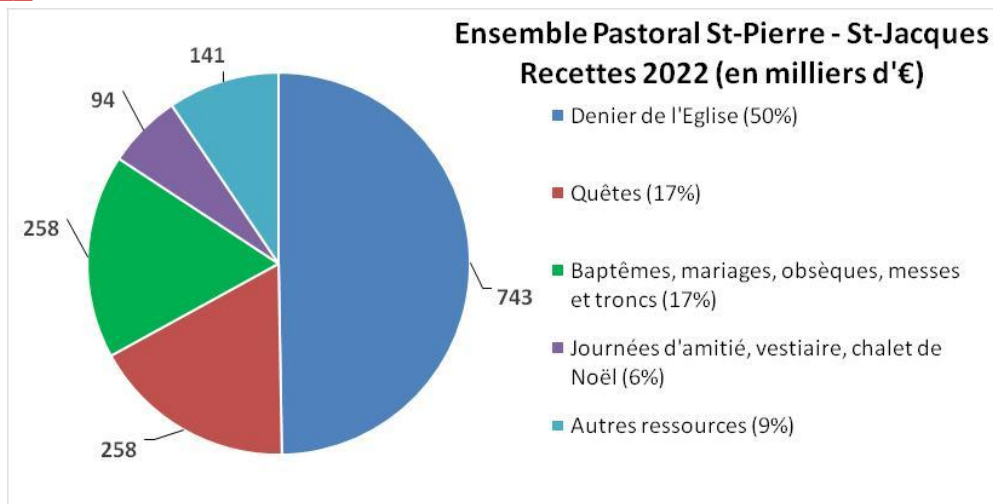
# COMPTES 2022

## DE L'ENSEMBLE PASTORAL SAINT-PIERRE - SAINT-JACQUES

### LES RECETTES 2022

Elles s'élèvent globalement à 1 494 000 € contre 1 390 000 € en 2021 :

- le *Denier de l'église* s'établit 743 000 € comparable à celui de 2021, soit 750 000 €.
- les *Quêtes* s'élèvent à 258 000 € contre 247 000 € en 2021 soit + 4 %.
- les *autres Recettes du Culte* : Baptêmes, Mariages, Obsèques, Messes, et Troncs représentent 258 000 € et sont comparables à celles de 2021 ( 255 000 € ).
- les *Recettes de Solidarité* (Journées d'Amitié, Ventes du Vestiaire et Chalet de Noël ) ont retrouvé leur niveau d'avant Covid et s'établissent à 94 000 €, contre 40 000 € en 2021.
- les *autres Recettes* se situent à un niveau supérieur à celui d'avant Covid soit 141 000 €. Les mises à disposition de salles progressent ainsi que les Dons. Par ailleurs un legs de 10 000 € a été reçu.



En synthèse l'année 2022 marque bien le retour à la normale. Les recettes 2019 s'élevant à 1 493 000€, soit un montant identique à celles de 2022.

A noter qu'entre 2021 et 2022, le Denier, les Quêtes et les autres Recettes du Culte sont restées comparables. Le rattrapage s'est fait sur les Recettes de Solidarité et les autres recettes.

**Le Conseil Économique renouvelle encore une fois ses très sincères remerciements aux Paroissiens qui ont permis par leur générosité, qui n'a pas faibli pendant ces années de Covid, de continuer à donner à notre Église les moyens de poursuivre ses missions pour le bien de notre Communauté.**

### LES DEPENSES 2022

Elles s'élèvent à 1 336 000 € à comparer à 1 262 000 € en 2021.

- les *dépenses relatives aux bâtiments* (travaux, entretien et locations) et à *l'énergie* représentent 167 000 € contre 156 000 € en 2021. Les travaux concernent principalement l'installation d'occuli sur les portes pour les deux Paroisses ( 11 000 € ), pour Saint-Jacques l'éclairage intérieur de l'église, l'installation de portes coupe-feu, et le sol du chœur ( 38 000 € ), et pour Saint-Pierre le sol de la salle Sainte-Elisabeth et le rafraîchissement des toilettes de l'accueil ( 14 000 € ).

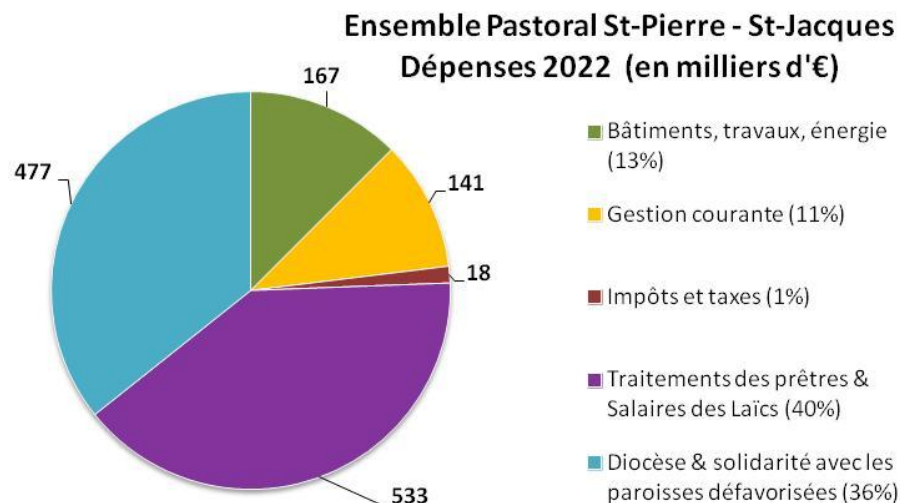
Les *locations immobilières* concernent uniquement le Presbytère ( 17 000 € ).

Les *dépenses d'énergie* s'élèvent à 47 000 € et sont encore peu concernées par les augmentations.

Rappelons que la Mairie, propriétaire de l'Eglise Saint-Pierre, supporte l'essentiel des coûts des gros travaux.

- les *frais de gestion courante*, les *impôts et taxes* ainsi que les *traitements des prêtres* et les *salaires des laïcs* représentent 692 000 € contre 677 000 € en 2021 soit une augmentation maîtrisée de 2 %.
- La *Solidarité Diocésaine* ( 477 000 € ) est en augmentation par rapport à 2021 ( 429 000 € ). Il s'agit pour l'essentiel d'une aide spécifique ( 30 000 € ) au financement des gros travaux des Paroisses défavorisées.

En synthèse, *l'excédent des Ressources sur les Dépenses* s'élève à 158 000 € à comparer à 128 000 € en 2021.



# LE DENIER 2023

Nos Paroisses vivent pour l'essentiel de la générosité de leurs paroissiens.

Le **Denier de l'Eglise** est la principale ressource de notre ensemble pastoral, puisqu'il représente la moitié des recettes en 2022.

C'est la contribution financière de catholiques responsables, qui participent également financièrement à la mission d'évangélisation de leur Église.

Nous vous remercions de **privilégier** le versement par **carte bancaire**, qui est plus sécurisé, et si possible, de **ne pas attendre la fin de l'année** pour faire votre versement.

## COMMENT VERSER VOTRE DENIER ?



Par **Carte Bancaire (CB)** :

- sur le site de l'ensemble pastoral [saintpierredeneuilly.com](http://saintpierredeneuilly.com) en cliquant sur « **Je fais un don** ».
- sur le site du diocèse [diocese92.fr](http://diocese92.fr) en cliquant sur « **Je donne** ».

Il est possible de choisir un versement unique *ou* 12 versements mensuels.

**Merci de privilégier l'utilisation de la CB** qui sécurise les paiements et accélère l'envoi des reçus fiscaux par le Diocèse.

*Nota : la majoration pour frais qui était proposée en 2022 a été supprimée.*



Par **Chèque**, à l'ordre de « **Paroisse Saint-Pierre Saint-Jacques** » (2 possibilités):

- utiliser l'enveloppe prévue à cet effet (disponible dans les deux églises) et **la déposer ensuite à l'accueil** ou dans le panier de quête (**merci de ne pas glisser d'enveloppe dans les troncs**). Cette enveloppe est à compléter au verso de vos coordonnées.

- **ou** adresser directement le chèque **par courrier (sous enveloppe neutre)** au 90 avenue du Roule à Neuilly en y joignant le bandeau ci-dessous, à découper et à compléter.

**Avantage fiscal** : Votre don ouvre droit à une **réduction d'impôt sur le revenu de 66%** du montant versé (donc coût réel de 34%).

*Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la comptabilité de Saint-Pierre / Saint-Jacques (01 46 43 98 03) les mardi et jeudi de 9h30 à 16h.*

**Encore un grand merci pour votre générosité qui ne s'est pas démentie en 2022 !**

DENIER DE L'EGLISE – Année 2023 – Ensemble Pastoral Saint-Pierre-Saint-Jacques de Neuilly

Mme  Mlle  M.  M. et Mme

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

E-mail :.....

Verse ci-joint.....€

Chèque à établir à l'ordre de « *Paroisse Saint-Pierre-Saint-Jacques* »

**ENSEMBLE PASTORAL SAINT-PIERRE – SAINT-JACQUES DE NEUILLY**

EGLISE SAINT-PIERRE - 90 avenue du Roule - 92200 Neuilly sur Seine - tel: 01 46 43 98 00

EGLISE SAINT-JACQUES - 167 boulevard Bineau - 92200 Neuilly sur Seine - tel: 01 46 24 05 55

14 mars 2023